
President's report
Proposed loan
Burkina Faso
Programme to Strengthen Smallholder Resilience

Project ID: 2000003918

Document: EB 2023/139/R.5/Rev.1

Agenda item: 3(a)(i)(d)(i)

Date: 12 September 2023

Distribution: Public

Original: French

FOR: APPROVAL

Action: The Executive Board is invited to approve the recommendation contained in paragraph 59.

Technical questions:

Bernard Hien
Regional Director
West and Central Africa Division
e-mail: b.hien@ifad.org

Ann Turinayo
Country Director
West and Central Africa Division
e-mail: a.turinayo@ifad.org

Contents

Map of the programme area	ii
Financing summary	iii
I. Context	1
A. National context and rationale for IFAD involvement	1
B. Lessons learned	2
II. Programme description	2
A. Objectives, geographical area of intervention and target groups	2
B. Components, outcomes and activities	3
C. Theory of change	4
D. Alignment, ownership and partnerships	4
E. Costs, benefits and financing	4
III. Risk management	9
A. Risks and mitigation measures	9
B. Environmental and social category	10
C. Climate risk rating	10
D. Debt sustainability	10
IV. Implementation	11
A. Organizational framework	11
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications	12
C. Implementation plans	12
V. Legal instruments and authority	13
VI. Recommendation	13

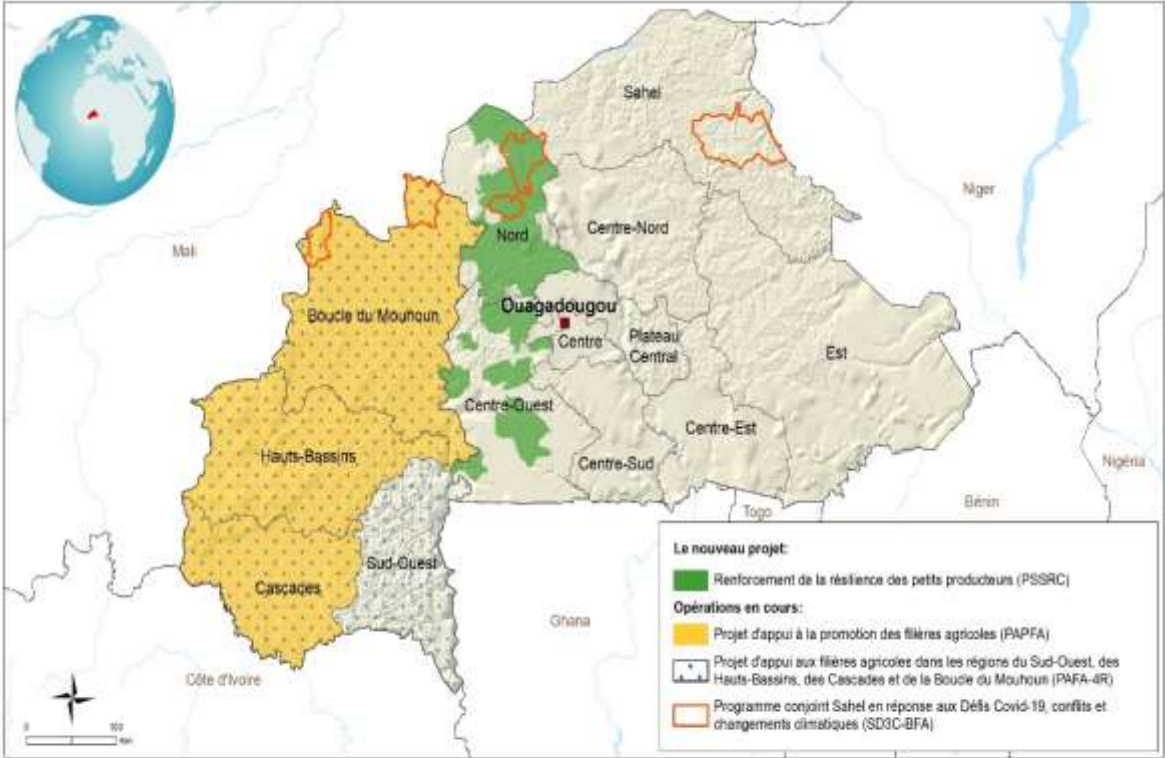
Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework
- III. Integrated programme risk matrix
- IV. Start-up activities plan

Programme delivery team

Regional Director:	Bernard Hien
Country Director:	Ann Turinayo
Technical Lead:	Mathilde Iweins
Finance Officer:	Neloum Koumtingue
Climate and Environment Specialist:	Maam Suwadu Sakho Jimbira
Legal Officer:	Aspasia Tsekeri

Map of the programme area



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD 25-05-23

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	Burkina Faso
Executing agency:	Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries
Total programme cost:	EUR 107.11 million (equivalent to approximately US\$116.19 million)
Amount of IFAD loan 1:	EUR 46.15 million (equivalent to approximately US\$50.15 million)
Terms of IFAD loan 1:	Highly concessional – performance-based allocation system (PBAS)
Amount of IFAD loan 2:	EUR 9.20 million (equivalent to approximately US\$10.00 million)
Terms of IFAD loan 2:	Ordinary – Borrowed Resource Access Mechanism (BRAM)
Cofinanciers:	OPEC Fund for International Development (OPEC Fund), Global Environment Facility (GEF), enhanced Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP+)
Amount of cofinancing:	OPEC Fund: EUR 23.05 million (equivalent to approximately US\$25 million) GEF: EUR 8.23 million (equivalent to approximately US\$10 million) ASAP+: EUR 6.45 million (equivalent to approximately US\$7 million)
Contribution of borrower/recipient:	EUR 12.40 million (equivalent to approximately US\$13.45 million)
Contribution of beneficiaries:	EUR 1.38 million (equivalent to approximately US\$1.5 million)
Amount of IFAD climate finance:	EUR 41.99 million including EUR 34.94 million in adaptation financing and EUR 7.05 million in mitigation financing (equivalent to approximately US\$45.62 million including US\$37.96 million in adaptation financing and US\$7.66 million in mitigation financing)

I. Context

A. National context and rationale for IFAD involvement

National context

1. Burkina Faso is a low-income, climate-vulnerable country in the Sahel that has limited natural resources. Its economy and its development process are both based on the agricultural sector, which generates 25 per cent of the country's GDP and employs more than 63.2 per cent¹ of its economically active population.
2. The country is faced with a multidimensional crisis. The main structural causes of its fragility are its poor security situation, political instability and the widespread poverty of a rapidly growing population that is vulnerable to the effects of climate change.
3. **Climate change.** The environmental context is marked by population growth, chronic poverty, land degradation and the increased frequency and severity of the effects of climate change. Based on the climate simulations that have been run, an increase in average temperatures of 0.8° C by 2025 and of 1.7° C by 2050 is projected, along with a decrease in total precipitation of -3.4 per cent by 2025 and of -7.3 per cent by 2050.
4. **Gender.** Women make up 55 per cent of the agricultural workforce, and they account for around 40 per cent of total agricultural sales. Under traditional tenure systems, however, women, youth and other disadvantaged groups generally have no more than insecure access to poor farmland.
5. **Youth.** Burkina Faso's population is young, with 77.9 per cent of the population under 35 years of age. The overall unemployment rate is 4.0 per cent, but the rate varies a great deal by educational level.
6. **Nutrition.** Malnutrition continues to curtail many children's physical and intellectual development in Burkina Faso. The two programme areas (the North and Centre-West Regions) have high rates of chronic malnutrition, or stunting (23.6 per cent in the North Region and 22.3 per cent in the Centre-West Region) and acute malnutrition (wasting) rates of 10.5 per cent and 9.1 per cent, respectively.

Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

7. In line with IFAD's mainstreaming commitments, the programme has been validated as:

- Including climate finance
- Gender-transformational
- Nutrition-sensitive
- Youth-sensitive
- Including adaptive capacity.

Rationale for IFAD involvement

8. With more than 40 per cent of its population living below the poverty line, Burkina Faso faces a major challenge in the form of the Sustainable Development Goal of eradicating poverty by 2030 (SDG 1). In 2021, the country was ranked 184th out of a total of 191 countries on the Human Development Index and as the 27th most vulnerable country to climate change in the world. Its current fragile situation calls for a determined socioeconomic development effort, particularly in rural areas, where 92 per cent of the country's poor population lives and where one person out of very two (51 per cent) lives below the poverty line.

¹ Population and Housing Census (2019).

9. The achievements of the Neer-Tamba (2014-2023) project and the beneficiaries' ownership of those accomplishments demonstrate the appropriateness of scaling up a participatory approach to natural resource management in this context of persistent fragility. IFAD's commitment to working to overcome climate change is reflected in its support for efforts to achieve SDG 13 (climate change action) and its implementation of measures provided for in the nationally determined contribution concerning particularly vulnerable population groups.

B. Lessons learned

10. **Resilient intervention.** Despite the lack of security and the recurrent threats which it entails, IFAD's resilience-building projects have achieved meaningful results. The project teams maintain a presence and ensure that activities continue to be carried out in sensitive areas by relying on locally anchored services.
11. **An inclusive local development approach.** The National Land Management Programme (1992-2018) has demonstrated the importance of having local communities take on responsibility for identifying their needs and undertaking sustainable investments. The programme to strengthen smallholder resilience (RESI-2P) will incorporate resilience as a core element in its inclusive local approach in line with investment priorities identified by the beneficiaries themselves.
12. **Secure land tenure.**² Land-use agreements have shown themselves to be a good alternative to development projects as a means of acquiring secure tenure. This is the option that was chosen for the Neer-Tamba project and that has been implemented throughout the relevant interventions of the Agricultural Value Chains Promotion Project (PAPFA) and the Agricultural Value Chains Support Project in the Southwest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions (PAFA-4R).
13. **Structural investment implementation capacity.** The success of the Neer-Tamba, PAPFA and PAFA-4R projects is attributable to their well-structured, deconcentrated project execution mechanisms. Those mechanisms have been underpinned by secure tenure of the investment sites, expertise, the close coordination of social and civil engineering efforts and the promotion of labour-intensive works.

II. Programme description

A. Objectives, geographical area of intervention and target groups

14. **Objective.** This programme's development objective is to strengthen the resilience of smallholders living in poverty, particularly women, young persons, persons with disabilities and internally displaced persons.
15. **Project area.** RESI-2P will work in two regions: the North and the Centre-West. It will employ a dual targeting approach focusing on: (i) consolidating portfolio assets in a context of fragility that jeopardizes the sustainability of investments (North Region); and (ii) deploying an innovative, more efficient resilience-building approach based on lessons learned from the Neer-Tamba project and scaling it up in less insecure areas (the Centre-West Region).
16. **Target groups.** In the two regions, the programme will directly benefit 109,000 rural residents, including 49,050 women and 54,500 young people in

² Rural Land Governance Act No. 034-2009 recognizes customary land rights and provides for the conveyance of land management rights to rural communal bodies. Customary rights can be formalized by means of Rural Land Possession Certificates (APFR) and loan agreements. As legal documents, these certificates establish title to the property in question, thereby opening the way for land management works. There is, however, a serious mismatch between the amount of time needed to obtain one of these certificates and the time frame for the works in question, given the tight deadlines of land management projects.

36,556 households³ (16,945 in the North Region and 19,611 in the Centre-West Region). By assisting these households, the programme will have an impact on 208,635 individuals (94,890 beneficiaries in the North Region and 113,745 beneficiaries in the Centre-West Region). These figures include an estimated 13,096 internally displaced persons (12,336 in the North Region and 760 in the Centre-West Region) and an estimated 1,097 persons with disabilities (439 in the North Region and 658 in the Centre-West Region).⁴ In all, 45 per cent of the programme beneficiaries will be women and 50 per cent will be young people.

B. Components, outcomes and activities

17. The programme has three interdependent components to be implemented over an eight-year cycle: (i) strengthening of production system resilience; (ii) facilitation of market access; and (iii) coordination, management, monitoring and evaluation (M&E) and knowledge management.

Component 1: Strengthening of production system resilience (EUR 65.88 million – 61.5 per cent)

18. **Expected outcome.** Increased resilience on the part of smallholder food and production systems in the targeted sectors.
19. By the end of the programme: (i) 70 per cent of the households report a 20 per cent increase in resilience; (ii) emissions of over 4 million tons of greenhouse gases (tCO₂e) have been avoided or sequestered;⁵ (iii) 80 per cent of the women benefiting from the programme have seen a qualitative improvement in their diets.
20. Three subcomponents relating to specific outcomes under this programme will contribute to its impact: (i) resilience-building and innovation; (ii) intensification and diversification of production; and (iii) stakeholder reinforcement and environmental education.

Component 2: Facilitation of market access (EUR 22.99 million – 21.5 per cent)

21. **Expected outcome.** Development of sustainable forms of adding value and supporting competitiveness in the targeted sectors.
22. The objective of this component is to facilitate the creation of added value and market relationships in the targeted sectors on a sustainable basis by bolstering investment capacity, promoting entrepreneurship and improving market and credit access. End-programme benchmarks will include: (i) 40 per cent of producer organizations report an increase in sales volumes of at least 20 per cent; and (ii) sales of processed products increase by 40 per cent.
23. This component has three subcomponents: (i) support infrastructure and equipment for processing and marketing operations; (ii) marketing, entrepreneurship and credit access; and (iii) governance support for targeted sectors.

³ These estimates are based on an assumption of approximately three beneficiaries per household (2.98 persons per household, on average, according to the programme figures that were consulted) receiving the different services to be provided by the project. This approach makes it possible to avoid counting any household twice.

⁴ The calculations of the estimates of household size and the number of internally displaced persons and persons with disabilities are based on official statistics issued by the 2019 National Institute of Statistics and Demography– Population and Housing Census (2019) (INSD-RGPH) and the National Council for Emergency Relief and Rehabilitation (for internally displaced persons).

⁵ Estimates of the greenhouse gas emissions balance have been prepared using the EX-ACT tool. See the economic and financial analysis presented in annex 4 of the project design report.

Component 3: Coordination, management, M&E and knowledge management (EUR 18.25 million – 17 per cent)

24. This component covers all technical planning mechanisms, along with operational, administrative and fiduciary coordination, M&E, communications and capitalization.

C. Theory of change

25. Burkina Faso's food production systems are subject to drought and flooding and, since 2015, their fragility has been aggravated by a persistent security crisis. The pressure placed on its natural resources by farming practices that degrade the soil, diminish biodiversity and deplete water resources are eroding the effectiveness and sustainability of the country's production systems. These factors are exacerbating existing environmental and climate-related problems and heightening the vulnerability of smallholders, particularly women smallholders.
26. In the theory of change for the RESI-2P programme, strengthening smallholders' resilience is the cross-cutting strategic pillar for the effort to cope with the effects of climate change. The programme is intended to bring about a paradigm shift towards more sustainable agricultural practices and value-added sectors. The investments to be made by the programme will be based on participatory plans developed at the community level and on a shared vision of sustainable land management.
27. Implementation of this programme will contribute to progress towards SDG 1 (no poverty), SDG 2 (no hunger), SDG 5 (gender equality), SDG 7 (renewable energy), SDG 10 (reduced inequalities) and SDG 13 (climate action).

D. Alignment, ownership and partnerships

28. **Alignment.** This programme is in keeping with the Second National Plan for Economic and Social Development 2021-2025 (PNDES-II), national strategies, the joint lines of action of the United Nations system, the interim development plan of the United Nations to support the country's transition and its Action Plan for Stabilization and Development. It is also in line with the IFAD Strategic Framework 2016-2025 and, in particular, with the country strategic opportunities programme 2019-2024 and the strategic priorities established on the occasion of the Consultation on the Twelfth Replenishment of IFAD's Resources (IFAD12).
29. **Ownership.** During implementation, measures will be sequenced in such a way as to consolidate an exit strategy designed to ensure that the gains made by the programme will be incorporated into institutional mechanisms at the national and local levels and into inclusive governance systems in which programme beneficiaries will have a role.
30. **Partnerships.** Partnerships will be developed at various levels with: (i) producer and interprofessional organizations in the various target sectors; (ii) decentralized local governments; and (iii) projects and programmes in the two regions⁶ that lend themselves to synergies and complementarities with the programme.

E. Costs, benefits and financing

31. **Programme Costs.** The total cost of an eight-year programme cycle, including an allowance for physical and financial contingencies, is estimated at EUR 107.11 million (CFAF 71.73 billion); the breakdown for this total is EUR 96.92 million in investment and EUR 10.19 million in recurrent costs (90.5 per cent and 9.5 per

⁶ As part of its effort to attain synergy and complementarity, RESI-2P will avoid duplicating the activities of other technical and financial partners that are running or planning to run programmes: the African Development Bank, the European Union, the World Bank, the United Nations Capital Development Fund, the Food and Agriculture Organization of the United Nations, the World Food Programme, the Global Environment Facility (GEF), the International Union for Conservation of Nature and Natural Resources, the German Agency for International Cooperation, the Belgian Development Agency, Denmark, the Netherlands Development Organisation, the Swiss Agency for Development and Cooperation, the Embassy of the Netherlands, the Alliance for a Green Revolution in Africa, the Netherlands Enterprise Agency (RVO) and the Platform for Agricultural Risk Management (PARM).

cent of the total, respectively). The breakdown by component is as follows:
component 1: strengthening of production system resilience, EUR 65.88 million (CFAF 44.12 billion) or 61.5 per cent of the total cost; component 2: facilitation of market access, EUR 22.99 million (CFAF 15.39 billion) or 21.46 per cent of the total cost; component 3: coordination, management, M&E and knowledge management (EUR 18.25 million), of which EUR 11.43 million (CFAF 7.65 billion) will be used to cover operating costs and staff salaries (9.38 per cent of the total cost of the programme).

Table 1
Programme costs by component and subcomponent and financier
(Millions of euros)

<i>Component/subcomponent</i>	<i>Financial institutions</i>		<i>Beneficiaries</i>		<i>GEF</i>		<i>IFAD12</i>		<i>ASAP+</i>		<i>OPEC Fund</i>		<i>IFAD-BRAM</i>		<i>Government</i>		<i>Total</i>		
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	
1. Strengthening of production system resilience																			
1.1. Resilience-building and innovation	-	-	-	-	-	-	28 882.3	54.9	274.9	0.5	15 206.5	28.9	1 337.4	2.5	6 953.6	13.2	52 654.7	49.2	
1.2. Intensification and diversification of production	-	-	-	-	6 307.1	68.9	59.4	0.6	2 355.8	25.7	-	-	-	-	435.3	4.8	9 157.6	8.5	
1.3. Stakeholder reinforcement and environmental education	-	-	-	-	-	-	-	-	3 822.3	94.1	-	-	-	-	241.2	5.9	4 063.5	3.8	
Subtotal	-	-	-	-	6 307.1	9.6	28 941.7	43.9	6 453.0	9.8	15 206.5	23.1	1 337.4	2.0	7 630.2	11.6	65 875.8	61.5	
2. Facilitation of market access																			
2.1. Support infrastructure and equipment for processing and marketing operations	-	-	-	-	-	-	72.2	0.7	-	-	5 366.4	50.4	3 763.1	35.4	1 445.8	13.6	10 657.5	10.0	
2.2. Marketing, entrepreneurship and credit access	134.4	1.2	1 383.1	12.0	1 927.3	16.7	3 344.4	29.1	-	-	-	-	4 108.1	35.7	614.5	5.3	11 511.8	10.7	
2.3. Governance support for targeted sectors	-	-	-	-	-	-	702.7	85.9	-	-	-	-	-	-	114.9	14.1	817.7	0.8	
Subtotal	134.4	0.6	1 383.1	6.0	1 927.3	8.4	4 119.3	17.9	-	-	5 366.4	23.3	7 871.2	34.3	2 175.3	9.5	22 987.0	21.5	
3. Coordination, management, M&E and knowledge management	-	-	-	-	-	-	13 089.46	72.2	-	-	2 473.5	13.6	-	-	2 598.3	14.2	18 246.6	17.0	
Total	134.4	0.1	1 383.1	1.3	8 234.4	7.7	46 150.46	43.2	6 453.0	6.0	23 046.4	21.5	9 208.6	8.6	12 403.7	11.6	107 109.4	100.0	

Table 2
Programme costs by expenditure category and financier
(Millions of euros)

Table 3

Expenditure category	Financial institutions		Beneficiaries		GEF		IFAD12		ASAP+		OPEC Fund		IFAD-BRAM		Government		Total		
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	
I. Investment costs																			
A. Rural/civil engineering	-	-	-	-	179.1	0.4	18 742.1	41.0	66.6	0.1	16 630.2	36.4	3 101.4	6.8	6 969.5	15.3	45 688.9	42.7	
B. Subsidies and grants	134.4	0.7	1 383.1	7.5	3 348.5	18.3	7 544.0	41.2	1 884.4	10.3	1 024.8	5.6	3 007.7	16.4	0.0	-	18 326.9	17.1	
C. Vehicles	-	-	-	-	11.2	2.7	254.4	62.7	-	-	40.8	10.0	24.1	5.9	76.4	18.7	408.6	0.4	
D. Equipment and materials	-	-	-	-	256.8	12.5	128.7	6.3	979.0	47.6	81.2	3.9	225.1	10.9	384.6	18.7	2 056.6	1.9	
E. Consultation	-	-	-	-	1 681.2	8.8	8 978.1	47.2	408.0	2.1	2 863.1	15.0	2 202.9	11.6	2 908.4	15.3	19 066.2	17.8	
F. Training and workshops	-	-	-	-	2 270.4	28.3	1 722.8	21.5	2 851.9	35.5	611.3	7.6	563.8	7.0	0.0	-	8 025.9	7.5	
G. Operating costs	-	-	-	-	487.2	14.7	1 560.1	47.0	263.1	7.9	419.9	12.6	83.8	2.5	506.5	15.3	3 320.7	3.1	
H. Staff costs	-	-	-	-	-	-	14.0	62.9	-	-	4.9	21.9	-	-	3.4	15.3	22.3	-	
Total investment costs	134.4	0.1	1 383.1	1.4	8 234.4	8.5	38 895.3	40.2	6 453.0	6.7	21 676.2	22.4	9 208.6	9.5	10 848.8	11.2	96 916.0	90.5	
II. Recurrent costs																			
A. Operating costs	-	-	-	-	-	-	1 236.3	71.3	-	-	233.0	13.4	-	-	264.5	15.3	1 733.8	1.6	
B. Salaries	-	-	-	-	-	-	6 032.1	71.3	-	-	1 137.1	13.4	-	-	1 290.4	15.3	8 459.6	7.9	
Total recurrent costs	-	-	-	-	-	-	7 268.3	71.3	-	-	1 370.1	13.4	-	-	1 554.9	15.3	10 193.4	9.5	
Total	134.4	0.1	1 383.1	1.3	8 234.4	7.7	46 150.3	43.2	6 453.0	6.0	23 046.4	21.5	9 208.6		12 403.7	11.6	107 109.4	100.0	

Table 3
Programme costs by component and subcomponent and programme year
(Millions of euros)

<i>Component/subcomponent (including allowance for contingencies)</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>Total</i>
1. Strengthening of production system resilience									
1.1. Resilience-building and innovation	1 974.3	11 987.9	14 570.1	11 863.0	7 126.4	4 131.3	978.5	23.1	52 654.7
1.2. Intensification and diversification of production	512.9	1 060.7	2 382.1	2 175.6	1 659.1	850.7	365.2	151.3	9 157.6
1.3. Stakeholder reinforcement and environmental education	235.8	789.9	818.9	724.4	598.0	508.1	217.6	170.7	4 063.5
Subtotal	2 723.0	13 838.6	17 771.2	14 763.1	9 383.5	5 490.1	1 561.3	345.1	65 875.8
2. Facilitation of market access									
2.1. Support infrastructure and equipment for processing and marketing operations	465.1	1 840.7	2 976.0	2 656.4	1 284.1	501.6	513.6	420.0	10 657.5
2.2. Marketing, entrepreneurship and credit access	1 322.3	1 664.9	1 948.1	2 157.8	2 234.1	1 901.4	194.6	88.6	11 511.8
2.3. Governance support for targeted sectors	16.5	241.2	245.2	211.8	74.7	28.2	-	-	817.7
Subtotal	1 804.0	3 746.8	5 169.3	5 026.1	3 592.9	2 431.2	708.2	508.6	22 987.0
3. Coordination, management, M&E and knowledge management	3 125.2	1 996.4	1 901.1	2 632.4	2 000.3	2 202.4	1 976.3	2 412.6	18 246.6
Total	7 652.2	19 581.8	24 841.5	22 421.5	14 976.7	10 123.7	4 245.8	3 266.2	107 109.4

Financing and cofinancing strategy and plan

32. **Financing.** The eight sources of funding for this programme are as follows: (i) IFAD: EUR 46.15 million, or CFAF 30.96 billion (43.2 per cent); (ii) OPEC Fund: EUR 23.0 million, or CFAF 15.43 billion (21.5 per cent); (iii) IFAD-BRAM: EUR 9.20 million, or CFAF 6.17 billion (8.6 per cent); (iv) GEF: EUR 8.23 million, or CFAF 5.51 billion (7.7 per cent); (v) ASAP+: EUR 6.45 million, or CFAF 4.3 billion (6.0 per cent); (vi) the Government EUR 12.40 million, or CFAF 8.3 billion (11.6 per cent), non disburseable; (vii) financial institutions: EUR 0.13 million, or CFAF 92.6 million (0.1 per cent); and (viii) beneficiaries: EUR 1.38 million, or CFAF 0.93 billion (1.3 per cent).
33. **Disbursement.** Different financial management systems will be set up in order to ensure the separation of the disbursement and management of funds provided by different cofinanciers. An internal control system will be established in accordance with IFAD rules and procedures and with the financing agreement. Management and accounting software will be installed and configured. The programme will also arrange for an external audit each year, as required by IFAD.
34. **Summary benefit and economic analysis.** The cost-benefit analysis indicates that, at a total cost of EUR 107.11 million, the RESI-2P programme will generate a net financial added value of EUR 45.83 million (CFAF 30.7 billion) and that it will have an internal rate of return (IRR) of 11.5 per cent, a benefit-cost ratio (BCR) of 1.54 and a capital recovery period of seven years. A programme is judged to be financially viable if its net present value (NPV) is positive, its IRR exceeds the capital opportunity cost (6.3 per cent) and the BCR is greater than 1. From a macroeconomic standpoint, this programme has an NPV of EUR 151.72 million (CFAF 304.79 billion) and an economic rate of return (ERR) of 22.2 per cent, and it will recover its investment after the first four years. These metrics do not provide any assessment of externalities such as carbon sequestration or greenhouse gas emissions, however. Application of the Ex-Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT) indicates that the programme will have a positive environmental effect, with a carbon sequestration potential of 4,092,220 tCO₂e, which raises its NPV to EUR 280.50 million and its ERR to 56.9 per cent.
35. **Disengagement strategy and sustainability.** The programme will identify the institutional mechanisms and organized actors that it will partner with to implement its phased exit strategy. As part of this strategy, the following types of activities will be identified: (i) specific activities for which a relay organization or an institution that can take over their ownership is not required; (ii) activities requiring support and a progressive assumption of ownership to ensure that they are anchored in existing mechanisms; (iii) activities whose implementation falls under the mandate of specialized operators or government bodies and whose post-programme continuity is required to ensure the sustainability of its impact.

III. Risk management

A. Risks and mitigation measures

36. Given the country's fragility, an appropriate and effective M&E system will be needed in order to ensure that the activities can be delivered to their intended beneficiaries. The programme will be exposed to the following risks during its implementation: (i) risks associated with the possibility that the programme will be viewed in a way that is incompatible with its content and approach; (ii) the risk posed by resistance to change that could delay or jeopardize the adoption of good resilience practices; (iii) the risk posed by continued reluctance on the part of financial institutions to provide financing for the types of agricultural ventures to be promoted by RESI-2P; (iv) the risk that ground gained during the programme could be lost again after its end; (v) the risk posed by fluctuations in food and input prices.

37. These risks will be mitigated by means of the following: (i) upstream coordination and framing of the programme to pinpoint its main focuses and working partnerships; (ii) the engagement of all stakeholders and the sharing of areas of responsibility with local authorities; (iii) beneficiaries' ownership of the programme vision and approach; (iv) the dissemination of good practices; (v) the involvement of financial institutions; (vi) the phasing-in of programme implementation in order to leave sufficient time for consolidation and for ensuring sustainability; and (vii) building resilience to economic shocks.

Table 4

Overall risk summary

<i>Risk areas</i>	<i>Inherent level of risk</i>	<i>Evaluation of residual risk</i>
Country context	High	High
Sector strategies and policies	Substantial	Substantial
Environment and climate context	Substantial	Substantial
Programme scope	Substantial	Moderate
Institutional capacity for implementation and sustainability	Moderate	Moderate
Financial management	Substantial	Moderate
Programme procurement	Substantial	Moderate
Environment, social and climate impact	Substantial	Moderate
Stakeholders	Substantial	Moderate
Overall	Substantial	Moderate

B. Environmental and social category

38. The RESI-2P programme is classified as carrying a substantial environmental and social risk. The risks that have been identified relate to the conservation of biodiversity, efficient resource use and the prevention of pollution, employment and working conditions, and community health and safety. In order to cope with these risks, mitigation measures will be put in place to build smallholders' adaptive capacity. These measures will take the form of investments in works to improve resilience based on climate-sensitive techniques and practices, the promotion of nature-based solutions, the promotion of renewable energy sources such as solar energy, the diversification of production, and gender- and nutrition-sensitive actions benefiting the most vulnerable groups.

C. Climate risk rating

39. The climate risk is assessed as substantial. The programme area is subject to climate-related hazards such as flooding, extreme heat, water shortages and droughts, and wildfires. These hazards can be expected to have negative impacts on farm production, the productivity of livestock and forestry activities, biodiversity, agricultural sectors and rural infrastructure. The proposed measures for building smallholder resilience include crop diversification/multicropping, the introduction of resilient plant varieties, index-based farm insurance, conservation agriculture techniques, agroforestry, the generation and distribution of meteorological information, monitoring of the water table and the provision of suitable technologies.

D. Debt sustainability

40. Based on the country's GDP as of 31 December 2022, its debt ratio at that time came to 53.9 per cent.

IV. Implementation

A. Organizational framework

Programme management and coordination

41. **Institutional anchorage and coordination.** The Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries will be responsible for the administrative and technical oversight of the programme, which will fall under Budget Programme 075 "Agricultural water and irrigation works". The Ministry of Economic Affairs, Finance and Planning will supervise the financial aspects of the programme. A steering committee⁷ will be established by ministerial order and presided over by the official responsible for the budget programme. Planning and coordination workshops are to be held in each region each year for the purpose of ensuring that the regional priorities defined in the resilience plans are being taken into account, monitoring programme execution and validating the work programmes.
42. A national programme coordination unit will be responsible for the administrative, financial, M&E, knowledge management and communication aspects of the main engineering works of the programme, along with basic technical functions. Two regional implementation units will be set up to work with implementation partners and operators to roll out programme activities on the ground.

Financial management, procurement and governance

43. **Financial management.** The programme will have qualified staff capable of ensuring its effective management. An internal control system will be established in accordance with IFAD rules and procedures and with the financing agreement. Management and accounting software will be used to ensure the reliability of financial data and prompt reporting to IFAD. The programme will also arrange for an external audit to be carried out each year, as required by IFAD.
44. **Procurement.** Procurement operations will be carried out in accordance with IFAD directives and the public procurement code of Burkina Faso. The implementation manual will specify the procurement methods to be used. A procurement plan for the first 18 months of the programme's implementation will be prepared and submitted to IFAD for its no-objection.
45. **Governance.** Burkina Faso has been given a score of 42 and is ranked as 77th out of 180 countries on the Corruptions Perceptions Index. The rating of its performance in terms of public financial management was lower in 2017 than it had been in 2013. Its score on the World Bank's 2021 country policy and institutional assessment was 3.5, which was above the overall average score (3.0) for West and Central Africa. Its policies for social inclusion and equity received a score of 4.0.
- Target group participation and feedback and grievance redress mechanism**
46. The programme will ensure the engagement of its target group and will invite feedback concerning programme activities throughout its life cycle. Target group engagement will take the following forms: (i) active participation by members of the target group in the development of resilience plans; (ii) the channelling of feedback from beneficiaries through their organizations, which will have been strengthened by the programme; (iii) the establishment of infrastructure management committees; (iv) participation in the programme's planning and evaluation workshops; (v) beneficiary satisfaction surveys; (vi) a public oversight platform; and (vii) establishment of a grievance redress mechanism.

⁷ The steering committee will include representatives of associations of producers, women, rural youth, local governments, agribusinesses, etc.

Grievance redress

47. The programme will set up an appropriate grievance redress mechanism in order to ensure that beneficiaries have an avenue for voicing their concerns. The measures taken to resolve complaints are to be supervised and reported on. A focal point will be designated at the national programme coordination unit and at the two regional implementation units to monitor the grievance redress process.

B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications

48. **Planning.** Planning will be conducted on the basis of annual workplans and budgets (AWPBs). A participatory approach will be taken to the development of these AWPBs. They will define the programme objectives and expected results, along with the appropriate activities and budget allocations. The regional AWPBs will be based on resilience plans prepared at the municipal level in accordance with guidelines developed at regional planning and consensus-building workshops. They will then be consolidated at the national level for submission to the steering committee for its validation and to IFAD for its no-objection.
49. **M&E.** The RESI-2P programme will develop an effective, efficient M&E system whose design will draw upon experiences and lessons learned from the execution of various IFAD-funded projects in Burkina Faso. This M&E system will regularly generate useful, complete and reliable information to support decision-making and learning throughout the programme cycle.
50. **Knowledge management and communication.** A knowledge management and communication strategy will be developed, along with annual budgeted action plans. It will capitalize on a range of different experiences, information-sharing visits and events, and exchanges among developing countries within the framework of South-South and Triangular Cooperation.
51. **Innovation and scaling up.** The resilience-through-planning approach will facilitate the mobilization of all stakeholders in the analysis of issues linked to the poor security situation in the country and to climate change, the more accurate targeting of investments and more efficient resource allocation based on inclusively defined priorities.
52. The promotion of digital solutions for enhancing the programme's development works, building commercial partnerships and fostering business initiatives will contribute to sustainable productivity gains and market development.
53. By building on the achievements of the Neer-Tamba project in the North Region, the programme will encourage local authorities to adopt good practices and sustainable technical solutions in the course of their implementation of resilience plans.

C. Implementation plans**Implementation readiness and start-up plans**

54. An 18-month workplan and budget are attached to the programme document and will serve as an operational basis for programme start-up. A plan for start-up activities has also been prepared (see appendix IV) which identifies the priorities for the pre-start-up phase.

Supervision, midterm review and completion plans.

55. IFAD and the Government will supervise the programme jointly. Supervisory execution support missions will enable IFAD and the Government to track programme performance. A midterm review will be carried out in the fourth year to gauge how much progress has been made, determine whether expected impacts have been achieved and make any necessary adjustments. A programme completion mission will be organized at the end of the programme to evaluate its impacts and identify lessons to be learned from its implementation.

V. Legal instruments and authority

56. A financing agreement between Burkina Faso and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
57. Burkina Faso is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
58. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

VI. Recommendation

59. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on highly concessional terms to Burkina Faso in an amount of forty-six million one hundred fifty thousand euros (EUR 46,150,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a loan on ordinary terms to Burkina Faso in an amount of nine million two hundred thousand euros (EUR 9,200,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Alvaro Lario
President

Accord de financement négocié

Programme pour le Renforcement de la résilience des petits producteurs

(Négociations conclues le 29 août 2023)

Prêt No: _____

Prêt No: _____

Nom du Projet : « Programme pour le Renforcement de la résilience des petits producteurs » (le « RESI-2P » ou le « Projet »)

Nom de l’Emprunteur/ du Bénéficiaire (le « Burkina Faso »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE :

A. L’Emprunteur/le Bénéficiaire a sollicité du Fonds deux prêts pour le financement du Projet décrit à l’Annexe 1 du présent accord;

B. Il est prévu que le Projet bénéficiera de financements et co-financements additionnels par divers partenaires, en particulier entre autres, l’OFID, le FEM et l’ASAP + destinés à l’exécution du Projet ; et

C. L’Emprunteur/le Bénéficiaire s’est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet.

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord de financement (l’« Accord ») comprend l’ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l’exécution (Annexe 1), le tableau d’affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes les éventuelles modifications postérieures (les « Conditions Générales ») sont annexées au présent document, et l’ensemble des dispositions qu’elles contiennent s’appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/au Bénéficiaire deux prêts : (i) un prêt à des conditions particulièrement favorables (le « Prêt A ») et un prêt à des conditions ordinaires du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (le « Prêt B »), (le Prêt A et le Prêt B ensemble définis comme le « Financement »). Le Financement sera utilisé par l'Emprunteur/le Bénéficiaire uniquement aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. i) Le montant du Prêt A est de quarante-six millions cent cinquante mille euro (EUR 46 150 000).

ii) Le Prêt A est accordé à des conditions particulièrement favorables et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminée par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds (le « CA ») et sera payable semestriellement au titre du service du Financement. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le CA. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de deux pour cent (2%) du principal total par an pour les années onze (11) à vingt (20) et quatre pour cent (4%) du principal total par an pour les années vingt-et-un (21) à quarante (40).
 - B. i) Le montant du Prêt B est de neuf millions deux-cent mille euro (EUR 9 200 000).

ii) Le Prêt B est accordé à des conditions ordinaires, et est assorti d'un taux d'intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, y compris une marge variable, payable semestriellement dans la monnaie de paiement du service du Financement, et assorti d'un délai de remboursement de trente-deux ans (32), y compris un différé d'amortissement de sept ans (7), à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables au retrait ont été remplies.
2. La monnaie de paiement au titre du service du Financement est l'euro (EUR).
 3. L'exercice financier débute le 01 janvier et se termine le 31 décembre.
 4. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts et de la commission de service du Financement sont exigibles le 15 mai et le 15 novembre.
 5. Il y aura un compte désigné en Francs de la Communauté Financière Africaine (CFA) pour l'utilisation exclusive du Projet ouvert à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). L'Emprunteur/le Bénéficiaire doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter le compte désigné.
 6. Il y aura un compte d'opération en Francs CFA au profit de l'Unité de Gestion du Projet ouvert à Ouagadougou dans une banque de bonne réputation. Deux sous-comptes d'opération seront ouverts pour les antennes du Projet.
 7. A. L'Emprunteur/le Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de douze millions trois cent quatre-vingt-trois mille (EUR 12 383 000) essentiellement non-décaissables sous forme entre autres:

i) d'exonération de droits, impôt et taxes grevant l'acquisition des biens et services de travaux dans le cadre du Projet ; ii) de valorisation du foncier sur lequel seront implantés les infrastructures ; iii) de valorisation de la participation des experts gouvernementaux au dispositif de supervision du Projet ; et (iv) la mise en disposition de bureaux au Projet. Toutefois, des fonds de contrepartie décaissables pourraient-être mobilisés sur la base d'une évaluation des besoins exprimés.

- B. Le Ministère en charge des finances facilitera l'obtention des exonérations nécessaires à cet effet. Ces exonérations et valorisations devront être dûment documentées et comptabilisées par le Projet.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture.
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée à la huitième année de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée: conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur/ du Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord :
 - a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet ; et
 - b) Dans le cas où l'Emprunteur/le Bénéficiaire, sans justification valable, n'a pas demandé le décaissement du Financement pendant une période d'au moins douze (12) mois consécutifs, après l'entrée en vigueur de l'Accord ;
 - c) La non- soumission du rapport d'audit annuel dans le suivant délai : au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal, soit au plus tard le 30 juin de chaque année.
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements :

- a) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet.
 - b) Le personnel clé du Projet a été recruté conformément à la section 12 Annexe 3 du présent Accord.
 - c) La préparation par l'équipe Projet du premier PTBA et l'obtention du non-objection par le FIDA.
 - d) La mise en place de logiciels de gestion financière et comptable et de suivi-évaluation.
3. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur/du Bénéficiaire.
 4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour l'Emprunteur/le Bénéficiaire :

[cliquez et tapez le titre du représentant]
[cliquez et tapez le nom et l'adresse du ministère]

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]⁹

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent Accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent Accord, [en date du _____]¹⁰, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

BURKINA FASO

"[(nom du Représentant autorisé)]"
"[(Titre du Représentant autorisé)]"

⁹ Le cas échéant. Lorsqu'un Prêt ou un Don est lié à un autre projet du FIDA, il est recommandé de toujours copier le pays du FIDA/ou le chargé de projet du FIDA afin d'assurer une bonne coordination.

¹⁰ À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

Date : _____¹¹

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date : _____

¹¹ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* L'objectif du Projet est de renforcer la résilience de 109 000 ruraux dont 45 pourcent de femmes (49 050) et 50 pourcent de jeunes (54 500) répartis dans 36 556 ménages ruraux pauvres burkinabè. De plus, le Projet impactera indirectement 208 635 petits exploitants dont 93 886 femmes (45 pourcent), 104 318 jeunes (50 pourcent), 13 096 personnes déplacées internes et 1 097 personnes en situation de handicap.

2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans deux régions, le Nord et le Centre-Ouest. Dans ces régions, le Projet interviendra sur l'ensemble des huit provinces en délimitant son action autour des zones de concentration à l'échelle communale et dans les principaux bassins de production. Ces zones de concentration sont localisées dans 36 communes (20 dans le Nord et 16 dans le Centre-Ouest). La superficie-cible de l'aire de production s'élève à 30 802 ha.

3. *Finalité.* La finalité du Projet est de renforcer les pratiques durables des petits exploitants en tant que pilier stratégique transversal face à une fragilité multidimensionnelle exacerbée par les effets du changement climatique.

4. *Objectifs.* L'objectif du Projet est de renforcer la résilience de 109 000 ruraux dont 45 pourcent de femmes (49 050) et 50 pourcent de jeunes (54 500) répartis dans 36 556 ménages ruraux pauvres burkinabè.

5. *Composantes.* Le Projet contient les composantes ci-après:

La composante A « Renforcement de la résilience des systèmes de production » dont l'action porte sur la recapitalisation des ménages affectés par les crises, la mise en place d'un appareil de production performant qui améliore les pratiques culturales tout en répondant aux exigences environnementales et climatiques, et le renforcement des acteurs. Trois sous-composantes reliées à des produits spécifiques définis dans la structure du Projet contribueront à réaliser cet effet : (A1) Aménagements résilients et innovants ; (A2) Intensification durable et diversification de la production ; (A3) Renforcement des acteurs et éducation environnementale.

La composante B « Facilitation de l'accès au marché » mettra en œuvre une stratégie de soutien à la transformation, à l'entrepreneuriat et à la facilitation des relations avec les opérateurs de marché, notamment issu de l'agriculture durable, ainsi qu'au renforcement de la gouvernance dans les filières. Cette composante complète le développement de la production durable mis en œuvre dans la composante A et s'organise en trois sous-composantes: (B1) Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation ; (B2) Commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement ; et (B3) Appui à la gouvernance des filières-cibles. Elles seront mises en œuvre à travers les plans de résilience conformément à la stratégie du Projet

La composante C « Coordination, gestion, suivi-évaluation »

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. L'agent principal du Projet. Le MARAH sera le ministère de tutelle technique du RESI-2P, et assumera la responsabilité de l'exécution du Projet.

7. *Comité de pilotage du Projet (COPiL).* Un Comité de pilotage sera créé au sein du programme budgétaire de rattachement du Ministère en charge de l'Agriculture, qui sera l'organe d'orientation et de pilotage du Projet de Renforcement de la Résilience des Petits Producteurs (RESI-2P). La présidence du Comité de Pilotage est assurée par le responsable du Programme Budgétaire de rattachement du Ministère en charge de l'Agriculture ". Un

arrêté portant création, attribution, composition et fonctionnement du COPiL sera pris par le/la Ministre chargé de l'Agriculture.

Responsabilités. Le COPiL du RESI-2P se réunira deux (2) fois par an en sessions ordinaires, et en sessions extraordinaires en cas de besoins et aura notamment les fonctions suivantes : i) examiner et adopter les différents rapports d'évaluation du Projet: ii) examiner et adopter les programmes d'activités annuels, les budgets et les plans de passation des marchés, ou encore iii) de faire des recommandations à l'attention du chargé/chef de Projet et des différents partenaires intervenant dans la vie du Projet. Etant donné l'ancrage territorial du Projet, il est envisagé d'instituer par région des ateliers annuels de planification et de concertation avec pour rôle de veiller à la prise en compte des priorités régionales définies dans les plans de résilience, de veiller au suivi de l'exécution et de valider les programmes de travail. Les responsables techniques correspondants instruiront et superviseront la mise en œuvre au niveau terrain.

8. *Unité de gestion du Projet (UGP).* Le RESI-2P disposera d'une UGP basée à Ouagadougou. L'UGP sera composée d'une équipe recrutée par le Ministère en charge de l'Agriculture suivant un processus de sélection transparent, objectif et compétitif suivi de près par le FIDA. Chaque personnel sera lié au Projet par un contrat biannuel¹² renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances. Une Unité d'exécution régionale (UER) sera établie dans chaque région. Ces unités déploieront les activités à travers les opérateurs et partenaires de mise en œuvre.

Composition. L'UGP sera composée d'une équipe des experts comprenant: i) un Coordonnateur, ii) un Responsable administratif et financier, iii) un Responsable en suivi-évaluation, iv) un Spécialiste en passation des marchés, et (v) des Spécialistes techniques y compris, par exemple, agronome, spécialiste en agroécologie et sauvegardes environnementales (ESS). L'équipe sera assistée par un chef comptable, un assistant comptable et le personnel d'appui nécessaire (chauffeur, logistique, secrétaire et gardiens).

Responsabilités. L'unité de gestion assurera les principales fonctions d'ingénierie de projet sur les plans administratif, financier, de suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication ainsi que les fonctions techniques essentielles : planification, résilience, changement climatique et agroécologie, infrastructures, agronomie et chaînes de valeur, nutrition, genre et inclusion sociale. L'UCP aura en charge la coordination générale, la contractualisation avec les prestataires et le suivi des contrats, la gestion des ressources et du patrimoine, le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, la conduite d'études, les relations avec l'Etat, les partenaires techniques et financiers et les institutions partenaires. Elle disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière, de programmation et de budgétisation. L'UCP sera responsable de la mise en œuvre administrative et financière du Projet ainsi que de sa stratégie d'intervention.

9. *Partenaires stratégiques.* L'UGP travaillera avec les partenaires technique, financiers, et stratégique enfin d'assurer l'atteinte des résultats.

10. *Suivi et évaluation.* Le Projet RESI-2P développera un système de suivi-évaluation (SSE) efficace et efficient, tenant compte des expériences et des enseignements tirés de la mise en œuvre de divers projets financés par le FIDA au Burkina Faso. Sur la base des Directives du FIDA et du système de S&E au niveau du Ministère en charge de l'Agriculture, un SSE multifonctionnel sera développé pour générer périodiquement des informations utiles, complètes et fiables.

11. *Gestion des connaissances.* Le Projet RESI-2P capitalisera ses expériences et innovations et mettra en place un système de partage des savoirs qui favorisera leur mise à l'échelle à l'interne du Projet d'abord, puis à l'externe. Une stratégie de gestion des savoirs et communication sera élaborée dès la première année de mise en œuvre du Projet.

12. *Manuel de mise en œuvre du Projet.*

¹² Disposition du décret n°1383 du 31 décembre 2021 relative à la gestion des projets et programmes exécutés au Burkina Faso

Préparation. Le Ministère en charge de l'Agriculture préparera un Manuel des procédures administratives, comptables et financières acceptable pour le FIDA. Ce Manuel inclura, entre autres : i) la coordination institutionnelle courante du Projet, ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marches, de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de rapportage, iii) les procédures de recrutement du personnel clé du Projet ou de toute assistance technique, iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Projet, et v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Projet.

Approbation et Adoption. Le Ministère en charge de l'Agriculture adressera un projet de Manuel au FIDA pour commentaire et approbation. Le manuel adopté à la suite de l'approbation du FIDA ne pourrait pas faire l'objet de modification ou d'abrogation sans l'accord écrit préalable du FIDA.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Financement

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement pour chaque prêt ainsi que le montant du Financement affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Total	Montant alloué au titre du Prêt A (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt B (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	16 839 000	2 786 400	100% HT
II. Subvention et don	6 777 900	2 701 800	
III. Equipements et matériels	344 700	223 200	
IV. Biens, Services et Intrants	9 630 900	2 493 900	100% HT
V. Coûts de fonctionnement	7 942 500	74 700	
Non alloué	4 615 000	920 000	
TOTAL	46 150 000	9 200 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit :

- i) Les dépenses relatives à la catégorie III – Equipements et matériels comprennent également les dépenses liées aux achats de véhicules utilisés exclusivement pour le Projet.
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie IV – Biens, Services et Intrants comprennent les dépenses liées à la consultation, aux formations et aux ateliers.
- iii) Les dépenses relatives à la catégorie V – Coûts de fonctionnement, comprennent les dépenses liées aux salaires et au coût d'opération.

2. Modalités de décaissement

a) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage dans les catégories III (Equipements et matériels), IV (Biens et Services) et V (Coûts de fonctionnement) avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille euro (EUR 599 000).

b) Sous réserve d'approbation préalable du Fonds, un auditeur externe indépendant réputé et qualifié venant du secteur privé sera recruté par le Projet pour effectuer l'audit externe des états financiers annuels de l'UGP et selon les normes admises par le FIDA.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur/du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Financement si l'Emprunteur/le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. *Recrutement du personnel.* La sélection du personnel du Projet se fera par voie de compétition et plus précisément par voie d'appel à candidature publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/du Bénéficiaire, excluant toute discrimination et acceptable par le Fonds. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/du Bénéficiaire. Le recrutement du personnel, et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/du Bénéficiaire.
2. *Egalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/du Bénéficiaire. Cependant, l'Emprunteur/le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes et des jeunes dans le cadre du Projet.
3. *Comptabilité.* Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
4. *Accords de collaboration.* Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
5. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur/ le Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
6. *Genre.* L'Emprunteur/le Bénéficiaire veillera à ce que les engagements pris en faveur du genre dans le document de projet soient mis en œuvre.
7. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur/le Bénéficiaire s'assurera que le processus de clarification foncière qui sera entrepris protégera les participants au Projet qui s'engagent dans des pratiques foncières durables conformément aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
8. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur/ le Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
9. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur/ le Bénéficiaire et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux

dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

10. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés à la mise en œuvre du Projet ;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

11. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP).* L'Emprunteur/ le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

12. *Le personnel clé du Projet est :* i) le Coordonnateur du Projet, ii) le responsable administratif et financier, et iii) le responsable du suivi et de l'évaluation.

12.1 Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Gestion du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de l'Unité de Gestion du Projet s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA.

12.2 Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le Personnel clé de Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumise à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2020 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évités, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP

1. L'Emprunteur/le Bénéficiaire doit réaliser la préparation, la conception, la construction, la mise en œuvre et l'exploitation du Projet conformément aux neuf standards et autres mesures et exigences énoncées dans les Procédures actualisées d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA ("SECAP Edition 2021"), ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables à l'Emprunteur/ le Bénéficiaire et/ou aux entités relatives aux questions sociales, environnementales et de changement climatique d'une manière et sur un fond satisfaisants pour le FIDA. L'Emprunteur ne devra pas amender,

modifier ou renoncer aux dispositions du SECAP Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord et/ou dans le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant.

2. Etant donnée les risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l'Emprunteur/ le Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

L'Emprunteur/ le Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

3. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire ne doit pas, et doit faire en sorte que le Ministère en charge de l'Agriculture comme Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR /version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

4. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire doit faire en sorte que le Ministère en charge de l'Agriculture se conforme à tout moment, pendant l'exécution du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire divulguera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent auprès de toutes les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

6. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que le Ministère en charge de l'Agriculture s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les CGESC et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

7. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes SECAP et les politiques connexes. Le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet doit tenir compte des peuples autochtones, de leur droit coutumier et des processus de résolution des conflits. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des peuples autochtones concernés doivent être utilisés dans toute la mesure du possible.

8. La section suivante s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-

dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné :

- (i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel ;
- (ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias ; ou
- (iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur/ le Bénéficiaire devra :

- Informer rapidement le FIDA ;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents ;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts ;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP ; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du projet/programme conformément aux exigences du SECAP ;
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du prêt ou des activités de l'Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature : (i) environnementale, (ii) professionnelle, ou (iii) de santé et de sécurité publiques, ou (iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur/ le Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du projet/programme ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui (i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important ; ou (ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou (iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels ; ou (iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

9. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que le Ministère en charge de l'Agriculture, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de Gestion (le cas échéant) sont respectés.

10. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'Emprunteur/le Bénéficiaire doit fournir au Fonds :

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le plan de Gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;

- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur/ le Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports ; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans SECAP Edition 2021 et le(s) plan(s) de Gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

11. L'Emprunteur devra coopérer pleinement avec le Fonds concernant les missions de supervision, les examens à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences du SECAP Edition 2021 et du/des Plan(s) de Gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.

12. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant, et l'Accord, l'Accord prévaudra.

Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom ¹³	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1. # de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet		63 000	109 000	SSE RESI-2P	Trimestrielle	Unité de coordination	
	<i>Dont hommes (55%)</i>		34 650	59 950				
	<i>Dont femmes (45%)</i>		28 350	49 050				
	<i>Dont jeunes (50%)</i>		35 500	54 500				
	<i>Dont personnes déplacées internes (PDI)</i>	0	5 500	13 096				
	<i>Dont personnes en situation de handicap (PSH)</i>	0	450	1 097				
	1a. # de ménages correspondant		21 053	36 556				
	1b. # de personnes au sein des ménages		120 000	208 635				
	1.1. Membres de ménages de petits exploitants pauvres aidés à faire face aux effets du changement climatique (ASAP+ 1)		120 000	208 635				
	1.2. Personnes bénéficiant d'investissements financés par le FEM (GEF CI 11)		11 000	20 000				
Objectif global : Consolider les capacités d'adaptation des populations rurales aux chocs externes et aux effets du changement climatique	2. Incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité au climat dans les régions d'intervention ¹⁴	TBD	-5%	-10%	Enquête de référence, Enquêtes d'évaluation des effets, évaluation d'impact	Année 1, mi-parcours et fin	Gouvernement et FIDA	
Objectif de développement : Renforcer la	3. % de personnes ayant augmenté d'au moins 20% la valeur de leur indice de résilience	0%	30%	70%	RDMT Index results	Année 4 et 8	Gouvernement et FIDA	Dispositifs et capacités d'exécution établis

¹³ Ensemble des indicateurs à désagréger par genre et par âge

¹⁴ Prise de décision des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom ¹³	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
résilience des petits exploitants, en particulier des femmes et des jeunes, par des investissements durables visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus	à la fin projet							et performants face au contexte de crise
	4. % producteurs déclarant une augmentation de revenus d'au moins 30%	0	25%	60%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Gouvernement et FIDA	
	5. % de ménages se déclarant satisfaits des services du projet (SF 2.1)	0	45%	75%	Enquêtes d'évaluation des effets	Début - Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination	
	5.1 % de ménages déclarant avoir de l'influence dans la prise de décision (SF 2.2)	0	20%	50%	Enquêtes d'évaluation des effets	Début - Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination	
	6. % de personnes présentant une amélioration de l'autonomisation (IB IE - 2.1)	0%	25%	70%	1) Rapport d'enquête de base, 2) Moyen terme, 3) Fin de parcours/étude d'impact		Gouvernement et FIDA	
	<i>Total</i>	<i>0</i>	<i>15 750</i>	<i>76 300</i>				
	<i>Hommes (55%)</i>	<i>0</i>	<i>8 662</i>	<i>41 965</i>				
<i>Femmes (45%)</i>	<i>0</i>	<i>7 088</i>	<i>34 335</i>					
Effet 1 : La résilience des systèmes de production et l'alimentation des petits producteurs dans les filières-cibles sont améliorées	7. % de personnes appuyées déclarant l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat (CI 3.2.2)	0%	35%	70%	Etude COI FIDA, RDMT Index adoption	Début - Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination	Evolution du climat conforme ou plus favorable que les prévisions du GIEC
	<i>Nombre de ménages correspondant</i>	<i>0</i>	<i>3 868</i>	<i>13 386</i>				
	<i>% de ménages correspondant</i>	<i>0%</i>	<i>18%</i>	<i>37%</i>				
	7.1. % de personnes appuyées déclarant l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat (ASAP+ 2)	0%	35%	70%	Enquêtes d'évaluation des effets, RDMT Index adoption	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	
	<i>Nombre de ménages correspondant</i>	<i>0</i>	<i>3 868</i>	<i>13 386</i>				
	<i>% de ménages correspondant</i>	<i>0%</i>	<i>18%</i>	<i>37%</i>				
8. # de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (CO2) évitées ou de carbone fixé (CI 3.2.1) ¹⁵	0	2 500 000	4 000 000	Calcul à base du logiciel ExAct	Début - Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination		

¹⁵ Même indicateur valable pour GEF (CI6)

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom ¹³	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
					Etude COI FIDA			
	8.1 # de tonnes de GES (CO2e) évitées ou séquestrées (ASAP+ 12)	0	2 500 000	4 000 000	Calcul à base du logiciel ExAct	Année 4 et 8	Unité de coordination	
	9. % de femmes faisant état d'une amélioration de la qualité de leur régime alimentaire (CI 1.2.8)	0	25%	80%				Ménages et communautés ouverts à l'amélioration de l'alimentation des femmes
	Total	0	7 087	39 240	Etude COI FIDA	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	
	% ménages	0	11%	36%				
	Nombre ménages	0	2 362	13 080				
	Membres ménages correspondant	0	13 463	74 556				
Produit 1.1 : Des bassins de production sensibles au changement climatique sont aménagés	10. Nbre de bassins versants aménagés et gérés avec des plans de résilience participatifs	0	36	36	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	Expertise de qualité disponible pour construction des aménagements résilients
	11. #d'ha de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état (CI 1.1.2)	0	2 717	2 917	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	12. # d'ha de terres soumises à une gestion résiliente au climat (CI 3.1.4)	0	23 087	30 802	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	12.1 # d'ha de terres soumises à une gestion résiliente au climat (ASAP+ 7)	0	6 000	15 000	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	13. Superficie des terres et des écosystèmes en cours de restauration (GEF CI 3) = CI 3.1.4	0	18 000 ha	27 885 ha	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
Produit 1.2 : Des pratiques innovantes et résilientes et des bonnes pratiques d'alimentation sont adoptées	14. # de producteurs ruraux ayant accès à des intrants et technologies résilientes (CI 1.1.3)	0	21 500	35 700	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	Intérêt des partenaires et appropriation par les structures régaliennes
	<i>Dont hommes (55%)</i>	0	11 825	19 635				
	<i>Dont femmes (45%)</i>	0	9 675	17 850				
	<i>Dont jeunes (50%)</i>	0	10 750	17 850				
	15. # d'OP soutenus dans la gestion durable des ressources	0	400	700	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom ¹³	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
	naturelles et des risques liés au climat (CI 3.1.1)							
	15.1. Nombre de groupes aidés à gérer durablement les ressources naturelles et les risques liés au climat (ASAP+ 5)	0	400	700	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	16. # de personnes recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (CI 1.1.8)	0	19 500	33 750	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
	<i>Dont hommes (55%)</i>	0	10 725	18 562				
	<i>Dont femmes (45%)</i>	0	8 775	15 188				
	<i>Dont jeunes (50%)</i>	0	9 750	16 875				
Produit 1.3 : Les capacités des OP, des institutions et structures d'encadrement sont renforcées	17. % d'OP fonctionnelles renforcées dans les filières-cibles	0	20%	60%	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	
Effet 2 : Les bases de la valorisation et de la compétitivité fondées sur des solutions durables sont développées dans les filières-cibles	18. % d'OP déclarant une augmentation des volumes commercialisés d'au moins 20%	0%	25%	40%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	Ouverture des consommateurs à consommer "Burkinabè"
	19. % d'augmentation des produits transformés commercialisés dans les filières-cibles	0%	15%	40%	Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	
	20 # d'emplois créés pour les jeunes	0	120	660	Etude COI FIDA	Début - Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination	
	<i>Dont emplois jeunes gens (55%)</i>	0	66	363				
<i>Dont emploi jeunes femmes (45%)</i>	0	54	297					
Produit 2.1 : Des infrastructures et équipements adaptés améliorent la transformation et la commercialisation des produits dans les filières promues	21. # d'installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (CI 2.1.6)	0	42	63	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	Stabilisation de la situation sécuritaire permettant l'exploitation optimum des infrastructures
	22. #de kilomètres de routes/pistes rurales remises en état ou améliorées (CI 2.1.5)	0	75	75	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom ¹³	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit 2.2: L'entrepreneuriat et les partenariats productifs facilitent l'accès des petits producteurs dans des marchés rémunérateurs	23. # d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (CI 2.1.1)	0	825	1 650	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	- Volonté du Gouvernement à promouvoir un environnement favorable à l'entrepreneuriat
	24. # de partenariats commerciaux actifs	0	18	30	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	- Co-investissement des opérateurs de marchés dans les filières cibles
Produit 2.3 : La gouvernance des filières-cibles est renforcée	25. Nombre de plans de renforcement de la gouvernance mis en œuvre dans les filières ciblées	0	5	5	SSE RESI-2P	Semestrielle	Unité de coordination	Volonté des acteurs à collaborer dans la durée de manière équitable et transparente

Matrice intégrée des risques du programme

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
Contexte national			
Engagement politique			
<ul style="list-style-type: none"> Risque : Rallongement de la période de la transition due à la persistance de l'insécurité ou changement de gouvernement à la suite de la transition qui pourrait avoir des priorités différentes pour le développement agricole 	E		MARAH
<ul style="list-style-type: none"> Risque : Contexte national impropre à la mise en œuvre et au suivi des politiques et stratégies de développement du secteur agricole 	E		
Gouvernance			
Risques: <ul style="list-style-type: none"> Exclusion des communautés locales des processus de préparation et de mise en œuvre des plans directeurs d'aménagement et de gestion des bassins versants RESI-2P Non-conformité aux procédures d'administration des ressources et tendance à l'utilisation fongible des ressources avec des risques de non-éligibilité 	S		UGP
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Valorisation des savoir-faire locaux et régionaux en matière de préparation et de mise en œuvre des plans directeurs d'aménagement et de gestion des bassins versants Mise en œuvre approche d'ingénierie sociale Suivi mise en place des organes de gestion communautaires avec respect des principes d'équité, d'efficience et d'égalité Formations de mise à niveau sur les procédures de bonne gouvernance Demande systématique d'avis de non-objection pour conformité et respect vis-à-vis des procédures administratives et financières Mécanisme de retour d'information et de gestion des plaintes Audit interne périodique Suivi de la tutelle 		M	UGP MARAH FIDA
Macroéconomie			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Faiblesse du taux de croissance économique liée notamment à la détérioration de la situation sécuritaire, la fermeture d'industries, et la perturbation des circuits de commercialisation Persistance du déséquilibre de la balance des paiements du fait de sorties importantes de devises pour importation de céréales 	E		Gouvernement
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Suivi des objectifs de productivité Investissements massifs dans les bassins de production afin de stimuler la croissance agricole 		M	MARAH UGP
Fragilité et sécurité			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Conditions sécuritaires défavorables à la mise en œuvre du projet RESI-2P Recrudescence des attaques terroristes et menaces sur le déploiement des activités 	E		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Ciblage géographique situe le projet en dehors des zones rouges Approche prudentielle dans le déploiement des activités Recours aux expertises localement ancrées et mobilisation des mécanismes endogènes expérimentés dans le cadre du PAPFA et du PAFA-4R pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque la menace est avérée. 		E	UGP Partenaires MARAH

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> Pour les travaux pouvant être exécutés par les populations locales, appliquer l'approche d'exécution par les communautés, en veillant au préalable à leur capacitation et la mise sur pied d'un système de contrôle de l'évolution des travaux pour en garantir la qualité. Ces derniers devront être suffisamment outillés (capacités, équipements, etc.) pour assurer ces responsabilités. Pour les autres travaux, s'appuyer sur partenaires ayant des tentacules et une apprise sociale au sein des communautés cibles 			
Stratégies et politiques sectorielles			
Alignement des politiques			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Choix alternatifs de mise en œuvre incompatibles avec les priorités nationales Nouvelles orientations incompatibles avec l'objectif de développement du projet RESI-2P 	S		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Alignement des objectifs et investissements du RESI 2P sur les priorités de la transition Initiation de revues périodiques inclusives et facilitation Ajustements stratégiques à la revue à mi-parcours 		M	MARAH UGP
Élaboration et mise en œuvre des politiques			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Faible opérationnalité du cadre institutionnel au niveau déconcentré pour le suivi de la préparation et de la mise en œuvre des orientations sectorielles 	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Partenariats institutionnels axés sur les enjeux de résilience au niveau déconcentré et au niveau décentralisé Collaboration étroite avec les directions techniques Appui aux revues périodiques et à la mise en jour des orientations stratégiques 		F	MARAH et directions déconcentrées Unité de gestion du projet Communes
Contexte environnemental et climatique			
Vulnérabilité aux conditions environnementales			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Perturbation de l'approvisionnement en intrants en raison d'une catastrophe liée au climat. 	S		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Agriculture de conservation et la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) et les activités de lutte intégrée contre les ravageurs contribueront à réduire la dépendance aux engrais synthétiques, aux herbicides et aux pesticides. Renforcement de la production communautaire de semences et les processus post-récolte (renforcement des capacités, système d'irrigation/banque de semences tout au long de l'année, etc.) afin de réduire la dépendance vis-à-vis du réseau externe de distribution de semences. Fourniture de prévisions saisonnières et à court terme dans des formats utilisables et accessibles par les agriculteurs. 		M	UGP
Vulnérabilité à l'impact des changements climatiques			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Déficit hydrique élevé avec des niveaux de pluviométrie largement inférieurs à la moyenne Des revenus plus élevés provenant des chaînes de valeur peuvent inciter à un plus grand défrichement des terres, affectant ainsi le microclimat local et aggravant les aléas climatiques. Défis liés à la gestion de l'eau (Évapotranspiration accrue des cultures; perte d'eau du sol; changements dans quantité et 	S		UGP MARAH

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<p>moment des précipitations; ruissellement fluvial plus variable; recharge réduite des eaux souterraines; etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • La monoculture rend les agriculteurs vulnérables aux pertes environnementales et climatiques • Certaines infrastructures localisées (champs, systèmes d'irrigation, etc.) sont exposées aux inondations, aux incendies de forêt, aux vents violents, etc. • Les événements climatiques extrêmes (tels que les inondations, les vagues de chaleur, les tempêtes) peuvent endommager les installations de transformation. • La hausse des températures et de l'humidité peut augmenter ou diminuer les pertes et le gaspillage post-récolte, ainsi qu'avoir un impact sur la sécurité alimentaire • Des approvisionnements en eau en baisse et plus irréguliers ; Concurrence croissante avec d'autres utilisateurs domestiques ou industriels 			
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements de la maîtrise de l'eau et périmètres irrigués • Augmenter la capacité de stockage et de distribution de l'eau (récupération de l'eau, étangs communaux, recharge des nappes phréatiques) ; introduire des mesures d'efficacité de l'eau du côté de la demande ; soutenir la résolution des conflits pour différents utilisateurs de l'eau (par exemple, les groupes d'utilisateurs de l'eau) • Entreprendre une cartographie participative et une planification de l'utilisation des terres ; et entreprendre une surveillance du paysage basée sur la télédétection • Adopter des mesures de conservation et d'efficacité de l'eau telles que la collecte de l'eau, une infrastructure d'irrigation efficace, des barrages de contrôle, la gestion des inondations et le drainage. • Lorsque des sources d'eau souterraines sont utilisées pour l'irrigation, elles doivent être intégrées à des technologies d'utilisation efficaces ainsi qu'à des mesures de reconstitution de la nappe phréatique • L'eau d'irrigation provenant de sources de surface à proximité des sites miniers doit être pré-testée pour déterminer le niveau de contamination. • Si des marais doivent être aménagés pour le riz paddy, le projet doit également intégrer la gestion durable du mini-bassin versant associé • Promouvoir une intensification durable et des systèmes de culture diversifiés par la rotation des cultures, les cultures intercalaires, l'agroforesterie et les systèmes mixtes culture/élevage • Inclure des structures de gestion des risques physiques au niveau de l'exploitation (par exemple, des brise-vent, des digues anti-inondation, des pare-feu) ; moderniser ou déplacer des infrastructures sensibles, etc. • Utiliser des cartes d'exposition aux dangers et d'adéquation des cultures pour informer l'emplacement des installations de transformation ; moderniser les installations de traitement avec des dispositifs de protection ; Faciliter la mise en place d'un régime d'assurance des installations de transformation contre les événements climatiques extrêmes • Concevoir des matériaux d'emballage adaptés en parallèle avec des stratégies de gestion des déchets et de stockage ; Pour la contamination par l'aflatoxine du maïs et des arachides, intégrez Aflasafe dans une stratégie complète de gestion des produits avant et après récolte 		M	UGP MARAH
Champ du projet RESI-2P			
Pertinence du programme			

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Conservatisme des petits producteurs et résistance au changement pour adopter les pratiques résilientes face aux changements climatiques 	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Approche champs-écoles producteurs Suivi-accompagnement 		F	UGP Partenaires
Solidité technique			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Hostilité des groupes-cibles concernant l'approche résiliente de gestion des bassins versants Défaillance des entreprises de contrôle Utilisation de techniques culturelles traditionnelles non-adaptées au contexte de changement climatique et affectant le rendement, l'autosuffisance et les revenus des exploitations Coûts prohibitifs d'accès aux intrants Méconnaissance des enjeux du changement climatique sur la production agricole 	M		UGP Partenaires MARAH
Mesures d'atténuation: Approche inclusive de préparation et de mise en œuvre des plans directeurs Au cas où la présence d'entreprises défaillantes échappe à la maille de la passation des marchés, un redressement de la performance est envisageable par la présence d'un dispositif de contrôle et de supervision efficient. Ce dispositif doit être à la hauteur de la gestion du contrat de l'entreprise et le gérer plutôt que de laisser l'entreprise gérer son contrat. En général, la stricte application des clauses contractuelles contribue à réduire la faible performance des entreprises, par l'émission des signaux en temps favorable pour éviter d'atteindre des niveaux critiques d'évolution et des situations irréversibles. Ceci commence depuis le démarrage des travaux avec la vérification de la conformité des moyens humains, matériels et logistiques qui ont été déclarés par l'entreprise dans son offre. Une ressource (humaine ou matérielle) absente doit se faire substituer par une autre de même niveau de compétence et d'expérience. L'allotissement des travaux tiendra compte du volume des travaux et de la répartition géographique des sites. Aucune entreprise ne devra recevoir plus de deux lots à la fois, pour éviter la surcharge, la dispersion, le non-respect des engagements et délais, qui entraîneront la défaillance des entreprises Promotion de la production et utilisation de semences de variétés performantes et résilientes (certifiés et paysannes). Approche CEAP pour l'apprentissage et l'adoption des pratiques d'agriculture intelligentes, d'agroécologie et d'agroforesterie Déploiement d'animateurs/conseillers à l'exploitation au sein des Op et des villages/Communes		F	
Capacités institutionnelles d'exécution et durabilité			
Modalités d'exécution			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Capacités techniques et opérationnelles nationales déficitaires Déficit de synergie et de complémentarité sur le terrain Faible capacité en matière d'ingénierie sociale Stratégie de co-investissement du projet visant la contribution des MER et des membres des PC. Dans le cas où le co-investissement ne se matérialise pas, cela peut entraîner des retards dans la mise en œuvre du projet ou même arrêter le soutien du projet aux PC et MER Faible capacité des opérateurs (CREER, CEM, etc.) disponibles pour soutenir l'entreprenariat rural dans les provinces cibles peut menacer la capacité du projet à créer/soutenir des PC et OPB solides Faible disponibilité de staff compétents pour la PMU 	E		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Unité d'exécution aux compétences ciblées sur les fonctions techniques et d'ingénierie adaptées aux interventions du projet 		E	MARAH FIDA

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> Partenariats stratégiques avec les directions déconcentrées Assistances techniques internationales spécialisées Stratégie de renforcement de capacités à tous les niveaux de mise en œuvre du projet Synergie et complémentarité avec les autres intervenants du secteur Suivi des prestations en ingénierie sociale par le projet. L'ingénierie devra intervenir suffisamment tôt avant la réalisation des travaux, pour définir les bases d'une participation effective des bénéficiaires à la réalisation des travaux. Avant les travaux, il appuiera les bénéficiaires directs à se constituer en comités ad hoc, qui servira d'interface entre les entreprises et les populations dans la mobilisation, la sensibilisation et l'implication des populations dans le processus des travaux Veiller à ce que le projet mette en œuvre un mécanisme permettant d'évaluer à un stade précoce la conformité des OPB et des MER avec les exigences du projet en matière de contribution des bénéficiaires. Faciliter également l'accès des PC et des MER à des financements supplémentaires de la part des IMF Privilégier la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement pour la formation et les services d'appui aux entreprises rurales. Renforcer les capacités des fournisseurs de formation e des services à lever des partenariats à travers leur projet d'établissement Veiller à ce que le personnel compétent des projets antérieurs soit maintenu dans le nouveau projet et b) identifier le personnel compétent avant les processus de recrutement et en veiller à ce qu'il postule aux postes. 			
Risques : <ul style="list-style-type: none"> Retard dans le démarrage des projets affectant la performance 	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre anticipées du FIPS (mécanisme d'avance de fonds du FIDA) 		M	FIDA MARAH
Risque : Faible capacité de mise en œuvre des projets	M		
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> Appui et implication du FIDA dans le processus de recrutement du personnel du projet basé sur la compétence Contrats annuels de performance du personnel et partenaires de mise en œuvre renouvelés sous réserve d'évaluation satisfaisante 		F	
Dispositifs de suivi-évaluation			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Système de suivi-évaluation faible lacunaire 	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système informatisé de suivi-évaluation muni d'une base de données régulièrement renseignée Renforcer les capacités institutionnelles de suivi de la performance, de coordination, supervision, et gestion des résultats, etc. 		F	UGP FIDA
Passation des marchés			
Cadre légal et réglementaire			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Incompatibilité du cadre réglementaire national avec celui du FIDA Litige foncier 	M		MARAH
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Recours alternatifs aux directives du FIDA selon le cas Mise en place et formation des instances de gestion foncière locale au niveau des communes et des villages 		F	
Responsabilité et transparence			

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
Risque(s): • Non-respect des règles et procédures de passation de marchés	S		
Mesures d'atténuation: • Faire des formations régulières de l'Unité d'exécution du programme, des instances officielles établies et impliquées dans la passation des marchés ainsi que des partenaires de mise en œuvre • assurer un suivi rigoureux des principes et règles et des impératifs de non-objection du FIDA		M	UGP FIDA
Capacités en matière de passation des marchés publics			
Risque(s): • Faible capacité de maîtrise d'œuvre en passation de marchés	S		
Mesures d'atténuation: • Recrutement d'expertise spécialisée en passation de marchés		S	MARAH FIDA UGP
Processus de passation des marchés publics			
Risque(s): • Défaillance dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés	M		
Mesures d'atténuation: • Etablissement d'un Plan annuel de passation de marchés (pour l'Année N) à la fin de l'année N-1 avec un suivi mensuel et une mise-en-œuvre rigoureuse • Appui dans la mise à jour et suivi des plans de passation de marchés • Suivi rigoureux du processus selon les étapes définies dans le manuel de procédures		M	UGP FIDA
Gestion financière			
Organisation et dotation en personnel			
Risque(s): • Compétences déficitaires en gestion financière des projets	E		
Mesures d'atténuation: • Termes de référence : décrire clairement les tâches du personnel du programme s'assurer que des experts qualifiés en gestion financière sont recrutés et maintenus. • Etudier la possibilité de considérer le personnel des anciens projets FIDA ayant démontré une bonne performance pour les nouveaux projets FIDA. • Identifier les bons profils des candidats avant l'initiation du processus de recrutement et s'assurer qu'ils posent leurs candidatures pour les postes à pourvoir • Processus de recrutement et s'assurer qu'ils posent leurs candidatures pour les postes à pourvoir. • Formations périodiques du personnel en charge des finances par le Département des services de gestion financière (FMD) du FIDA. • Manuel des procédures de gestion précisant notamment les attributions du personnel • Cahiers des charges du personnel • Session d'information et d'appropriation du manuel par l'ensemble du Personnel du projet		S	MARAH UGP FIDA
Processus budgétaire			
Risque(s): • Retard dans la mise en œuvre du calendrier budgétaire. • Présentation de PTBA peu réaliste. • Exécution de dépenses non autorisées	M		
Mesures d'atténuation: • S'assurer que le PTBA N+1 non objecté au plus tard le 31 décembre N		F	UGP FIDA

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> Conduire des processus budgétaires participatifs et basés sur les capacités réelles du projet. Mettre en place un système de contrôle budgétaire adéquat 			
Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Fonds de contrepartie au financement des plans d'affaires ne sont pas totalement mobilisés ou sont décaissés en retard. Trésorerie insuffisante pour les besoins du projet. Importance du niveau des avances non justifiées au niveau des partenaires d'exécution. Non prise en compte des contributions des bénéficiaires en nature 	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Inscrire pro activement le cofinancement du gouvernement dans les lois de finance et adopter comme bonne pratique le décaissement des FCP pour préparer le démarrage des projets. Mettre en place un système de surveillance des différents types de cofinancement pour assurer la disponibilité continue des fonds. Etablir un plan de trésorerie trimestriel sur le compte désigné actualisé régulièrement. Formation des partenaires d'exécution sur les procédures de décaissement/justifications des subventions accordées par le programme. Décaissement des fonds des conventions de partenariat sur la base d'un plan d'activités trimestriel à renouveler à hauteur du montant justifié par le partenaire. Mise en place d'un guide de justification des avances. Mise en place d'une commission d'évaluation des contributions en nature composé du bénéficiaire, du représentant du projet RESI-2P et du représentant de l'institution financière partenaire 		M	MARAH UGP
Contrôles internes			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Non-respect des dispositions du manuel des procédures de gestion. Cumul de tâches incompatibles Faibles capacités des partenaires d'exécution. Restrictions dans les interventions de l'auditeur interne 	E		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Respect des procédures du manuel de gestion sur l'exécution des dépenses du programme. Respect des règles de séparation des tâches incompatibles. Evaluation des dispositifs fiduciaires des partenaires d'exécution avant contractualisation. Extension du contrôle de l'auditeur interne à l'ensemble des activités du programme. Visite périodique des UCRs et contrôles inopinés 		S	MARAH UGP
Comptabilité et rapports financiers			
Risque(s): <ul style="list-style-type: none"> Retard dans la mise en place du système de comptabilité. Capacité insuffisante dans l'utilisation du logiciel comptable. Plan comptable non adapté au contexte du programme 	M		
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Acquisition du logiciel de gestion financière le plus rapidement possible et former les utilisateurs à son utilisation. Assistance d'une année prévue dans le contrat d'acquisition du logiciel Plan comptable conforme au SYSCOHADA révisé mais adapté aux spécificités au projet RESI-2P 		F	UGP
Audit externe			
Risque(s):	S		

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
<ul style="list-style-type: none"> Inadéquation du mandat de l'auditeur externe. Retard dans la soumission des rapports d'audit externe 			
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Soumettre les termes de référence de l'auditeur externe à la validation du FIDA. Procéder au recrutement de l'auditeur interne le plus rapidement possible 		M	UGP
Impact environnemental, social et climatique			
Conservation de la biodiversité			
Risque(s): Pressions anthropiques sur les aires protégées et la biodiversité	M		
Mesures d'atténuation: Etude de faisabilité multidimensionnelle avant l'installation des activités Exploitation de sites dédiés et propices Respect de normes		F	UGP
Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution			
Risque(s): Pollution de l'environnement	S		
Mesures d'atténuation: Sensibilisation des agriculteurs par la formation Surveillance régulière des bassins Évaluations d'impact environnemental et social pour les initiatives entrepreneuriales Système de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)		M	UGP MARAH
Patrimoine culturel			
Risque(s): Conflits potentiels sur les sites propices abritant des installations relevant du patrimoine culturel	M		MARAH Partenaires
Mesures d'atténuation: Approche de ciblage inclusif et participatif Non-exploitation de sites protégés		F	
Santé et sécurité de la population locale			
Risque(s): Non-respect des mesures d'hygiène et d'assainissement sur les lieux de production	S		
Mesures d'atténuation: Aménagement respectueux des normes d'hygiène et d'assainissement dans les unités de transformation Suivi du respect des normes		F	MARAH et structures techniques déconcentrées UGP
Emploi et conditions de travail			
Risque(s): Non-respect de la législation en matière d'emploi Précarité et sous-emplois	M		
Mesures d'atténuation: Ciblage des personnes en âge de travailler Promotion de modèles économiques rentables et viables pour les entreprises et les partenariats productifs Promotion d'opportunités d'emplois décents		F	UGP
Réinstallation physique et économique des populations			
Risque(s): Sans objet			
Mesures d'atténuation: Sans objet			
Émissions de gaz à effet de serre			
Risque(s): Atteinte du seuil d'alerte en matière d'émission de gaz à effet de serre	M		
Mesures d'atténuation: Promotion de technologies et de techniques à basse consommation d'énergie et d'émission de gaz		F	UGP

Catégories et sous-catégories de risques	Risques inhérents	Risques résiduels	Responsable
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques			
Risque(s): Vulnérabilité des petits producteurs aux risques climatiques et environnementaux en raison de connaissances limitées	S		
Mesures d'atténuation: Développement de systèmes d'alerte précoce. Éducation et formation environnementales intégrées des producteurs dans les interventions de formation		F	UGP
Parties prenantes			
Participation et coordination des parties prenantes			
Risque(s): Faible participation des petits producteurs, des femmes et des jeunes dans les instances de planification et de décision	M		
Mesures d'atténuation: Mise en place de comités inclusifs pour la gouvernance des bassins versants aménagés Mise en place et appui à l'animation des plateformes multi acteurs Soutien au dialogue politique inclusif		F	MARAH UGP
Plaintes des parties prenantes			
Risque(s): Absence de voie de recours	S		
Mesures d'atténuation: Appui aux initiatives de veille et d'engagement citoyens Mise en place d'un système d'expression et de gestion des plaintes		F	UGP

Plan d'activités de démarrage

Rubriques	Montant en USD	Montant en EUR
Manuels et documents de stratégie	76 940	70 808
Procédures administratives, comptables et financière	24 297	22 361
Procédures de passation de marchés	6 479	5 963
Manuel d'exécution technique (finalisation)	5 669	5 217
Stratégie de ciblage	24 297	22 361
Stratégie genre	8 099	7 454
Stratégie de communication	8 099	7 454
Etude de base clés	307 757	283 229
Situation de référence	64 791	59 627
Caractérisation des bassins	80 989	74 534
Etudes APS-APD aménagements et pistes	161 977	149 068
Acquisition du logiciel de suivi et évaluation		
Unité de coordination	267 252	245 953
Location siège et mobilier	186 263	171 418
Recrutement du personnel clé	8 099	7 454
Parc informatique et bureautique	64 791	59 627
Acquisition et paramétrage d'un logiciel de gestion et formation du personnel		
Location de voitures	8 099	7 454
Total	651 949	599 990